



Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 9 février 2022

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la neuvième fois.

40 personnes présentes.

Dans ce compte-rendu, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis mi-décembre.

Plusieurs personnes participaient pour la première fois :

- **Michaël (29)**, riverain de terres agricoles traitées, est intéressé par notre action.
- **Chantal (49)**, retraitée, a participé à des actions de soutien à des victimes des pesticides devant le Tribunal Judiciaire d'ANGERS.
- **Thérèse (53)** : son mari souffre de Parkinson depuis 21 ans ; il travaillait dans une entreprise de « produits du sol » et sa demande de reconnaissance en maladie professionnelle est en cours.
- **Geneviève (49)**, infirmière retraitée, est sensible au sujet des pesticides et solidaire des actions de soutien
- **Giovanni (75)**, sociologue à l'université Sorbonne Paris Nord ; a fait partie du comité d'expert de l'ANSES sur le cancer de la prostate, travaille sur les déchets de pesticides, les ZNT
- **Sylvie (35)**, aide-soignante au Centre Eugène Marquis à RENNES ; soutient les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle de 4 soignants en contact avec des chimiothérapies et des rayons ionisants
- **Marie (35)**, particulièrement sensible aux conséquences des pesticides sur les abeilles
- **Marieke (35)**, médecin généraliste en milieu rural, attentive aux maladies pouvant avoir une origine professionnelle en particulier due aux pesticides (glioblastome) ; elle se mobilise pour que ses collègues médecins soient sensibilisés aux maladies professionnelles. Aujourd'hui, un cours existe à la fac de médecine de Rennes sur le "patient paysan".

1- Vie du Collectif

Assemblée Générale 2022

Elle aura lieu le **samedi 2 avril 2022** de 10h30 à 12h30.

Les rapports (activité, moral, financier, orientation) seront envoyés à chacun des adhérents autour du 2 mars.

Nous avons discuté sur sa forme : visio seule ou un mixte présentiel et visio

La vidéo permet de réunir des gens éloignés géographiquement.

La formule mixte est intéressante, mais il faut la maîtriser techniquement.

Par précaution, nous avons réservé une salle dans les environs de RENNES.

- Son déroulement va dépendre au final du contexte sanitaire.
- Nous pourrions, comme en 2021, privilégier la visio pour l'AG statutaire suivie d'un débat (45 mn) ;
- Puis programmer un peu plus tard (mai-juin ou septembre), de nous retrouver dans une salle autour d'un repas et d'un débat.

Concernant la partie conférence / débat ou table ronde, des idées ont été échangées :

- le bilan du soutien aux victimes depuis la création du Collectif en 2015 et la question de la « consolidation » compliquée et surtout mal comprise
- la bio peut-elle nourrir la population ?
- comment peut-on élargir la notion de victimes, par exemple aux gens qui manipulent des fleurs traitées?
- les dégâts des pesticides
- Pourquoi ne pas inviter un agriculteur conventionnel pour qu'il explique pourquoi il travaille de cette façon ?

Adhésions 2022

En 2022, le nombre d'adhérents est de 372, en progression constante malgré la covid.

Année	Nombre
2016	127
2017	197
2018	218
2019	287
2020	327
2021	372

En 2022, vous pouvez adhérer ou ré-adhérer (10 €) :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

Rassemblement devant le Conseil Régional de Bretagne le 15 décembre 2021

Nous avons décidé, au moment de la session du Conseil régional, d'aller interroger les nouveaux élus après avoir interrogé les listes de candidats. À la session d'octobre, ils avaient fortement soutenu un projet lié à l'agriculture sans labour, qui n'exclut pas les pesticides. Nous voulions leur faire savoir, sans attendre des mois, que nous n'étions pas d'accord. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/video-bretagne-la-question-des-pesticides-s-invite-au-budget-de-conseil-regional-b1dc0125-8415-43d9-9ff8-f6b65d8c588d>

Nous avons été reçus par les vice-présidents à l'agriculture et à l'environnement. Nous avons entendu la défense de la méthanisation (qui ne va pas dans le bon sens), mais aussi l'annonce d'une session spéciale les 7 et 8 avril sur la sortie des pesticides. Si on veut faire bouger les choses, il faudra être plusieurs centaines de personnes. Voici notre communiqué de presse :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/communique-de-presse-le-collectif-de-soutien-aux-victimes-des-pesticides-recu-par-lexecutif-regional-lors-du-debat-sur-les-orientations-budgetaires/>



2-Soutien aux victimes des pesticides

Point sur les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

- En janvier 2022, **Simonne BOUARIOUA** a été reconnue en maladie professionnelle par la CPAM 35. Aide-soignante au Centre anti-cancéreux Eugène Marquis de RENNES, elle a entrepris comme 3 autres collègues, avec notre soutien, une demande de reconnaissance en maladie professionnelle ; en effet dans les années 1970 – 2000, elle a manipulé des chimiothérapies et a été au contact de rayons ionisants, sans protection suffisante. Sur les 4 demandes déposées, elle est la seconde à obtenir cette reconnaissance. Malheureusement, cette victoire est survenue après que Simone soit décédée à RENNES lundi **13 décembre** à l'âge de 72 ans.

- **11 janvier : rassemblement de soutien à Renée BERTIN, infirmière**

Me BARON est venue plaider la reconnaissance en maladie professionnelle pour Renée, collègue de Simonne. Nous étions une dizaine de présents dans la salle d'audience du Tribunal Judiciaire de RENNES.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/cancer-on-manipulait-des-produits-radioactifs-sans-protection-l-infirmiere-saisit-la-justice-3a22d5b2-72c9-11ec-aa63-d4f0e90a3def>

<https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes/l-ex-infirmiere-d-eugene-marquis-veut-faire-reconnaitre-son-cancer-en-maladie-professionnelle-11-01-2022-12902857.php>

Délibéré le 8 février 2022 (non parvenu à ce jour)



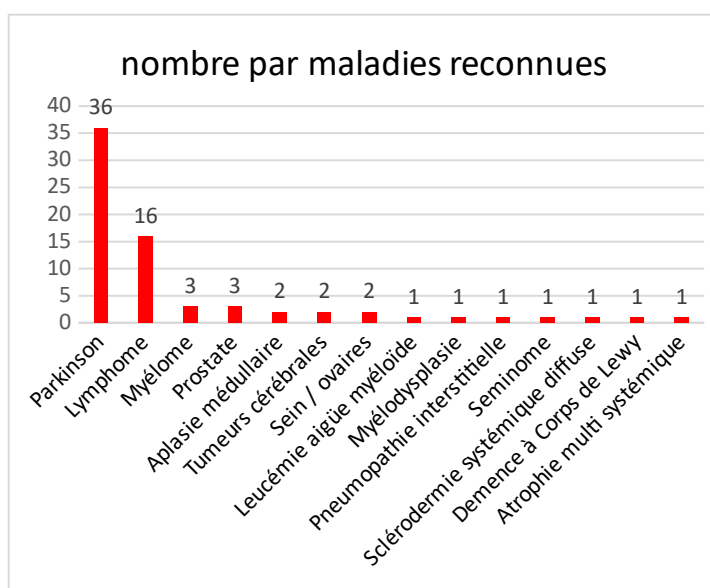
- Ces dernières semaines, **7 nouveaux dossiers ont été déposés** : 4 en Ille et Vilaine, 2 en Maine et Loire, 1 en Finistère ; Les maladies sont : 2 parkinson, 2 cancers de la prostate, 1 myélome, 1 lymphome, 1 alzheimer.
- **12 dossiers sont en préparation** : 1 en Ille et Vilaine, 7 en Maine et Loire, 2 en Finistère, 2 en Vendée
Les maladies sont : 2 parkinson, 9 cancers de la prostate, 1 myélome,
- Nous avons reçu les décisions des pôles sociaux de Tribunaux Judiciaires :

TRIBUNAL	VICTIME	OBJET	DECISION
ANGERS	Odette GRUAU	Contestation refus maladie professionnelle	La demande est renvoyée devant un second CRMP, comme demandé par Me BARON
RENNES	Michel LOUVEL	Contestation refus maladie professionnelle	Délibéré le 14 janvier 2022 ; sans réponse à ce jour.
ST BRIEUC	Gisèle GARREAU	Contestation refus maladie professionnelle	La CPAM condamnée à réétudier la demande selon le tableau 58 du Régime Agricole comme demandé par Me LAFFORGUE
RENNES	Renée BERTIN	Contestation refus maladie professionnelle	Délibéré le 8 février 2022 ; sans réponse à ce jour.
VANNES	Noël ROZE	Contestation taux IPP	21 février 2022
RENNES	J Claude CHEVREL	Faute inexcusable de l'employeur	24 juin 2022

Bilan de notre action de soutien aux victimes depuis 6 ans

Nous avons réalisé un dossier de synthèse de notre action après 6 années de soutien aux malades et formulons des propositions quant à la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle : [voir ici](#)
Depuis 2015, environ 180 personnes victimes des pesticides sont venues frapper à la porte de notre Collectif. Pour l'essentiel, ils sont paysans, salariés de coopératives, employés d'espaces verts, paysagistes, riverains des épandages de pesticides.

Parmi ces personnes, 119 ont engagé un parcours en vue d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle ; **71 d'entre elles ont été à ce jour reconnues en maladie professionnelle.**



Une conférence de presse est prévue prochainement.
Il a été présenté aux responsables de la Caisse Centrale de la MSA.

Visio-conférence avec le Président de la Caisse Centrale de la MSA, Mr CORMERY

Lundi 7 février, une visio conférence a réuni 7 représentants de notre Collectif et 6 membres de la Caisse Centrale de la MSA dont le président Mr CORMERY.

[Voir ici le compte-rendu](#)

Nous avons présenté nos demandes pour faciliter, accélérer, financer la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides.

Les représentants de la MSA ont écouté avec sympathie (!) nos propositions, les ont même parfois approuvées, mais ont souvent dit qu'ils ne faisaient qu'appliquer les décisions du gouvernement, les textes, qu'il nous fallait nous adresser aux Pouvoirs Publics etc...

Au final, une réunion avec des gens sympathiques, mais qui vont continuer à nous refuser des reconnaissances, limiter les taux d'IPP, consolider le plus tardivement possibles les malades.

Indemnisation des enfants exposés in utero, du fait de l'activité professionnelle des parents

Depuis le 1 janvier 2020, le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) étudie les dossiers d'enfants atteints de leucémies, tumeurs cérébrales, troubles du neuro développement..., suite à une exposition professionnelle d'un des parents pendant la période prénatale des enfants : la demande est faite par les parents ou par l'enfant adulte.

Le 7 janvier 2022, un arrêté fixant le barème d'indemnisation a été publié :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044993676>

Des dossiers de demande d'indemnisation commencent à être reçus par la MSA.

Une mère ou un père utilisateurs ou riverains de pesticides, peuvent contaminer leur enfant dès sa conception dans le ventre de la mère !!!

Le cancer de la prostate reconnu comme maladie professionnelle du régime agricole

Voici le tableau publié le 20 décembre 2021 :

<https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RA%2061>

2 conditions pour être reconnu :

- Une exposition d'au moins 10 ans aux pesticides
- Une durée maximale de 40 ans entre la dernière utilisation des pesticides et le premier diagnostic médical.

Vie du groupe du Maine et Loire (49)

Le groupe de 8 personnes à ce jour s'organise ; 4 réunions ont eu lieu.

Participation à une journée « pesticides et santé » le 2 décembre organisée par la région Pays de Loire avec l'ARS.

Plusieurs dossiers sont maintenant suivis par le groupe (parkinson et cancer de la prostate).

La prochaine réunion du groupe aura lieu le **15 mars 2022** à GEE (49) ; contacter **Denis BENOIT (06 20 74 30 81)** ou écrire à

victime.pesticide.49@ecosolidaire.fr

3-Protection des riverains

26 janvier : publication du nouveau décret sur la protection des riverains par rapport aux épandages

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045072970>

La question des mesures gouvernementales permettant la protection des riverains vis à vis des épandages de pesticides est décidément un mauvais feuilleton à rebondissements. Depuis le l'arrêté du 4 mai 2017, nous n'avons cessé avec 7 autres associations, de dénoncer les insuffisances coupables des textes vis à vis de la protection des riverains.

Dernier épisode : nous avons contesté l'arrêté du 26 juillet 2021, du fait que les mesures prises à la suite de notre précédente action contre l'arrêté de décembre 2019. De nouveau, nous avons constaté que aucune norme contraignante n'est venue en exécution de la décision du Conseil d'État en ce qui concerne les distances de sécurité pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR 2).

Au contraire, la notice de l'arrêté du 25 janvier 2022 fixe un simple objectif à la date du 1er octobre 2022 pour la fixation des distances de non-traitement et la réalisation « *d'un état des lieux destiné à identifier, à l'issue de cette période, les situations d'impasse qui engendreraient des pertes de production agricole, et les besoins de compensation correspondantes* ».

Le caractère non-contraignant de cette notice et le renvoi pur et simple au 1^{er} octobre 2022 marque une absence d'exécution, dans le délai de six mois, de votre arrêt du 26 juillet 2021 sur le point des distances de sécurité insuffisantes pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR 2).

Nous avons donc de nouveau saisi le Conseil d'État pour qu'il oblige le ministère de l'agriculture et de l'alimentation à prévoir des distances de sécurité supérieures à 10 mètres pour l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, dans un délai de deux mois, sous astreinte de 100 € par jour de retard.

Commentaire de Giovanni en tant que sociologue :

Avec 2 collègues, il travaille sur plusieurs sujets :

- « *Comprendre, au travers d'archives, les luttes politiques internes entre les ministères, comment se prennent les décisions, « la politique par les tampons » qui va concerner les sources d'eaux, les riverains, une façon de gérer qui vise à mettre à distance les pesticides plus qu'à transformer l'agriculture,*
- *comprendre comment se construisent les savoirs, très fragiles, sur la question des pesticides, en faire la genèse*
- *travailler sur la question de la politisation de ce débat, voir comment les collectifs de riverains et victimes, les maires s'approprient ces sujets.*

Au gouvernement, tout le monde se refile le bébé ; chaque ministère actuellement essaie de dire que la question ne relève pas de sa compétence.

Sa politique est de créer plein d'exceptions, en fonction du matériel, des haies...

Ça ouvre des marchés à des boîtes qui vont toucher des subventions pour vendre des buses de meilleure qualité etc...

Il y a une stratégie de création d'une politique qui n'est pas contrôlable, comme par exemple l'encadrement de l'épandage.

On organise l'incontrôlabilité du risque. »

Eau et pesticides

Les effets des pesticides se font ressentir sur la qualité de l'eau.

Le 7 février, Ouest France titrait "Les eaux des lacs et rivières dans un très sale état" :

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/ille-et-vilaine/ille-et-vilaine-les-eaux-des-lacs-et-rivieres-dans-un-tres-sale-etat-a2e68ed0-8800-11ec-937e-83af349e51ad#:~:text=%2Det%2DVilaine>

Il expliquait que, dans le Finistère, 60 % des masses d'eau superficielles (rivières, ruisseaux, étangs) sont en bon état. 40 % pour le Morbihan et les Côtes-d'Armor. Et 34 % en moyenne en Bretagne. En Ille-et-Vilaine, ce taux tombe à 3 %...

En tant que Collectif, même si notre préoccupation numéro un est le soutien apporté aux victimes, nous ne pouvons rester indifférents aux conséquences indirectes des pesticides sur la santé.

Pour agir sur cette question, nous estimons qu'il est important que chacun puisse disposer des informations sur ce qui conditionne la qualité de l'eau (traitement, procédures de gestion de l'eau, niveaux d'implication des administrations et collectivités territoriales). En concertation avec le Collectif sans pesticide de Massérac (44) et Eau et Rivières de Bretagne, nous nous sommes engagés dans la réalisation d'un support d'information. Un groupe a pratiquement achevé la mise au point de ce support.

Notre but serait de le diffuser au moins en interne en attendant que les réunions publiques ne reprennent, et de mobiliser les membres de nos différentes associations pour qu'ils interpellent les élus afin qu'ils agissent énergiquement sur cette question.

4-Autres actions

Création de la Coordination pour l'agriculture paysanne, sociale et environnementale en Bretagne

La Coordination a été mise en place le 1 février dernier à Guéhenno (56) et regroupe actuellement une trentaine d'organisations, dont notre Collectif.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/defense-de-l-environnement-un-nouveau-collectif-breton-pour-peser-sur-les-decisions-politiques-et-faire-face-aux-lobbys-2443623.html>

Une déclaration commune a été rédigée : [voir ici](#)

Elle vise à fédérer les organisations autour de ce qui les rassemble et à agir avant que les décisions ne soient prises. D'où l'objectif de mettre en commun des informations, y compris avec la participation de scientifiques. Nous voulons éviter que la Coordination ne fasse écran à l'action de ses membres. Nous avons abordé par exemple la question de la souveraineté alimentaire que nous souhaitons voir portée par des acteurs de terrain. Nous voudrions une grande mobilisation lors de la session spéciale du Conseil Régional de Bretagne en avril sur la sortie des pesticides. Nous voulons que la question de la dégradation de l'eau soit prioritaire. Nous voulons créer une dynamique forte contrebalançant l'action des lobbies.

Soutien à Valérie MURAT et sa lutte contre le label HVE

Rappel : Valérie a été condamnée pour avoir déclaré que le label *Haute Valeur Environnementale* (HVE) fait une concurrence déloyale à la bio. Elle a été condamnée à payer 125 000 € à des viticulteurs bordelais. Elle ne peut faire appel de cette décision sans avoir payé préalablement l'intégralité de cette somme.

Le 21 janvier, Annick et Michèle ont participé à la conférence de presse de soutien organisée à Paris :

<https://www.sudouest.fr/gironde/bordeaux/viticulture-la-girondine-valerie-murat-et-ses-soutiens-chargent-de-nouveau-le-label-hve-7919363.php>

Aujourd'hui, 80 000 € ont déjà été collectés.

Notre Collectif appelle chacun d'entre nous à participer à cette collecte en versant au minimum 5 euros.

<https://www.gofundme.com/f/soutien-aat-sa-porteparole-valrie-murat>

Point sur notre participation à Secrets Toxiques

<http://secretstoxiques.fr/page-actualites/>

- **7 février : en audition avec la commission des pétitions du parlement européen.** Celle-ci a décidé du maintien en ligne de la pétition Secrets Toxiques ! Cette pétition pointe du doigt les failles dans le système d'évaluation des pesticides en Europe et exige de réelles mesures à ce sujet. Elle sera ouverte sous peu aux signatures.

<https://www.youtube.com/watch?v=D30E0Tbnr24>

- **19 février** : assemblée générale à laquelle nous participerons en visio.

Point sur notre participation au Collectif inter-associatif de Santé Environnementale (CISE)

- **3 février** : conférence de presse « *nous voulons vivre en bonne santé sur une planète saine* »
<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/politique-de-sante/nous-voulons-vivre-en-bonne-sante-sur-une-planete-saine-lappel-des-patients-au-soutien-des>
- **13 février** : rassemblement à Paris contre les cancers de l'enfant
<https://www.liberation.fr/societe/sante/les-cancers-pediatriques-en-mal-de-prevention->

Coordination entre associations de victimes et de riverains

Voici notre objectif :

« *Établir des liens plus réguliers avec d'autres associations de terrain, sur un pied d'égalité, sans structure particulière, sous forme d'échanges et de partage d'informations et de documents, sur ce que chacun fait dans sa région. Au-delà d'une meilleure audience des actions, le but est de se donner mutuellement des idées sur des projets, voire conduire simultanément des actions communes.* »

Plusieurs associations participent à cette initiative :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest	Bretagne et Pays de Loire, essentiellement
Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France	Nord
ONGF Allassac	Corrèze
Noix Nature Santé	Isère
ST NOLFF 21	Morbihan
Coquelicots de LAVAUR	Tarn et Garonne
Collectif Alerte pesticides	Bordelais
Info Medoc Pesticides	Bordelais
Bocage Sambre Avesnois en danger	Nord

Soutien à la lutte contre la construction de « bassines » en Charente et Deux-Sèvres

Notre Collectif est solidaire de ces actions contre des projets mortifères pour l'agriculture paysanne, favorisant l'usage toujours plus important de pesticides.

Prochain rassemblement contre les bassines les **26 et 27 mars**

5- articles de presse

Voici une liste non exhaustive d'articles intéressants parus ces dernières semaines :

- Annulation partielle de Demeter :
<https://reporterre.net/Justice-la-cellule-Demeter-ne-pourra-plus-reprimer-les-actes-de-nature-ideologique>
- Des cochons mieux suivis dans leur élevage que les humains dans les hôpitaux !
<https://www.youtube.com/watch?v=zJa34bW1tSY>
- au sujet du label HVE :
<https://basta.media/Label-Haute-valeur-environnementale-HVE-pesticides-glyphosate-vins-confusion-agriculture-biologique-illusion-transition?>
- Bilan du quinquennat Macron sur les pesticides
<https://basta.media/pesticides-le-bilan-quinquennat-Macron-presidentielle-glyphosate-neonicotinoides-agriculture-bio>

6-Prochaine visio-conférence :

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 2 avril 2022